



Syndicat canadien de
la fonction publique 
FTQ

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU SCFP-QUÉBEC

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Présenté à la rencontre extraordinaire des sections locales du 4 novembre 2004 à Laval



Le lobby intensif exercé par les grandes entreprises transnationales pour s'accaparer les services publics n'a jamais reçu écho plus favorable au sein du gouvernement du Québec. Elles peuvent aujourd'hui compter sur de chauds partisans, parmi lesquels, le Premier ministre, Jean Charest, et la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, pour ne nommer que ceux-là. Après tout, ne sont-ils pas tous deux acquis aux doctrines néo-libérales hostiles, par définition, aux fonctions de l'État et des syndicats, et fondées sur une foi aveugle en la « main invisible » du marché?

Toutefois, ces démarcheurs nationaux rencontrent une résistance plus vive qu'ils ne l'avaient imaginé, et cette résistance n'est pas près de s'estomper. La lutte que nous avons engagée contre les privatisations déguisées en « partenariats » ne fait que commencer. Le SCFP entend bien être sur tous les fronts pour défendre les droits économiques et sociaux des travailleuses et des

Il y a, bien sûr, le fameux exemple de l'autoroute 407 qui devait permettre de décongestionner le trafic dans la région de Toronto. Le gouvernement ontarien avait promis que les frais de péage imposés par le consortium – formé d'entreprises espagnole et canadienne (SNC – Lavalin), propriétaires de l'autoroute pour 99 ans – n'augmenterait jamais de plus de 2 % par année au-delà de l'inflation. Le consortium a, depuis, imposé des augmentations de frais de péage allant jusqu'à 200 %, sans que le gouvernement ne puisse intervenir et... Toronto reste aux prises avec les problèmes de congestion que devait soulager l'autoroute PPP boudée par les automobilistes.

travailleurs des services publics qui rejoignent – aujourd'hui plus que jamais – ceux de la population et des collectivités québécoises.

Les partenariats public-privé (PPP) ne sont pas un phénomène nouveau. Ils sont bien connus au Canada comme ailleurs dans le monde, notamment au Royaume-Uni. Alors que la présidente du Conseil du trésor dit déplorer le « retard » du Québec à se lancer

dans cette aventure, nous sommes plutôt d'avis que ce retard pourrait s'avérer salutaire pour nos services publics et pour le bien commun.

Tout est mis en œuvre pour que les Québécois soient attirés par le mirage des PPP. Depuis nombre d'années, les gouvernements tant fédéral que provincial et municipaux sous-investissent dans les infrastructures publiques et les services aux citoyens. Nos routes, nos écoles, nos hôpitaux sont trop souvent mal entretenus; plusieurs infrastructures sont délabrées ou inexistantes. On tarde à remplacer le vieux matériel roulant dans les transports en commun et les services municipaux, et à investir dans la réfection de nos réseaux d'aqueducs. Les soi-disant réformes qui se succèdent dans les services de santé ne sont, le plus

souvent, que des entreprises de compression de personnel laissant chaque fois le système public un peu plus exsangue, difficile d'accès, et... à la merci des bactéries.

Dans un tel contexte, voilà que les promoteurs des PPP s'offrent généreusement, pour peu qu'on leur permette, à investir des milliards dans le renouvellement de nos infrastructures et équipements et de prendre le relais dans la prestation des services aux citoyens qui deviendraient ainsi, par magie, plus efficaces et moins coûteux. Le tout sans qu'il ne soit nécessaire de nous endetter davantage et, pourquoi pas, avec de pseudo-baisses d'impôts en prime.

Pourtant, nous le savons maintenant, le bilan de l'entreprise privée et des grandes firmes transnationales dans la gestion et l'exploitation des infrastructures et des services publics, est loin d'être aussi enchanteur que celles-ci le prétendent.

Il y a aussi le Brunswick, de nationale « Su... lars, pour se... aux frais de p... vernement à... province a dé... consortium p... totalisant ains... 32 millions du... couvrent évid... toroute, qui f... vernement né... sa valeur mar

Les expériences au Canada et ailleurs dans le monde démontrent que, contrairement à leurs promesses, les

scandale de l'autoroute Moncton-Fredericton au Nouveau-Brunswick. Le projet de construction par un consortium dirigé par la multinationale « Veolia Eau Lyonnaise des eaux » devait coûter 584 millions de dollars, mais a finalement conclu à 726 millions. La révolte de la population face aux tarifs élevés imposés par le consortium a contraint le gouvernement à réouvrir le contrat privé pour abolir le péage. Résultat : la province s'est engagée à payer 70,8 millions de dollars par année au consortium propriétaire pour les 26 années restant au contrat de PPP, soit un total de 1,84 milliard de dollars, sans compter une pénalité de 100 millions de dollars due à la réouverture dudit contrat. Ces modestes sommes ne couvrent même pas les frais d'entretien et de conservation de l'autoroute, qui est l'objet d'un contrat distinct, et ne délivrent pas le gouvernement du Nouveau-Brunswick de son obligation de racheter l'autoroute à la fin du contrat!

Les PPP mènent le plus souvent à l'accroissement du fardeau financier des citoyens et citoyennes, accompagné d'une dégradation des services publics et de l'appauvrissement de milliers de travailleuses et de travailleurs.

Cependant il serait faux de prétendre, à la lumière de ces expériences, que les PPP ne font que des perdants. En fait,

- Les PPP constituent une excellente affaire pour les dirigeants des grandes entreprises transnationales, qu'on retrouve presque toujours à la tête des consortiums formés pour faire main basse sur les services publics;
- Les PPP sont une véritable mine d'or pour les armées d'avocats, comptables et autres experts-conseils qui salivent à l'idée des volumineux contrats d'affaires à concocter, puis à contester devant les tribunaux et,
- Pour les bailleurs de fonds, les PPP procurent des

occasions d'investissements qui promettent des rendements croissants, stables et lucratifs, garantis par l'État.

Au Royaume-Uni, souvent présenté comme le modèle en matière de PPP, les grands consortiums privés ont construit et exploité des centaines d'écoles et d'hôpitaux qu'ils louent à l'État avec profit grâce à des contrats de 25 à 35 ans, aux termes desquels l'État s'est engagé à racheter ces infrastructures. Une « aubaine » qui cache une dette dépassant aujourd'hui les 100 milliards de dollars US, n'apparaissant pas aux comptes publics, mais que devront assumer les futures générations. À ce triste bilan, il faut ajouter les désastres, à la fois financiers et humains, qui ont résulté de la privatisation des transports publics, en particulier les chemins de fer britanniques.

Malheureusement, il n'est nul besoin de se rendre en Angleterre pour constater les dégâts qui résultent le plus souvent des PPP. Face aux promesses des tenants de la privatisation des infrastructures et des services publics, la population de plusieurs autres provinces canadiennes commence déjà à déchanter.

Dans tous les cas répertoriés par les services du SCFP, les expériences de PPP ont entraîné une forte réduction des emplois et une dégradation des conditions de travail. Seulement dans les services de santé de la Colombie-Britannique, près de 8000 postes ont été ainsi supprimés et plusieurs employés, parmi ceux et celles qui ont conservé leur emploi, ont vu leur rémunération fondre de 50 %. C'est là que réside la grande efficacité des privatisations tant souhaitées par le gouvernement Charest et sa présidente du Conseil du trésor.

On peut également citer l'exemple des PPP dans le transport public de Moncton (N.-B.). Dans ce premier cas, une évaluation a montré que ce qui avait été promis par la gestion publique s'est évanoui à la suite de la mise en œuvre des PPP. Dans le cas national américain, la ville de Hamilton (Ontario) est coupable du pire exemple de privatisation (le Lac Ontario est géré par une société à responsabilité limitée) – exigence de la gestion de l'usage des services municipaux. La ville a dû reculer devant le fait que le même service avait été obtenu pour tenter d'obtenir un contrat de 5 ans. Les membres du SCFP et les citoyens, les 600 000 \$ investis en motion. En 2003, le conseil d'Hamilton revie

Sur le plan des finances publiques qu'on ne cesse de dire *en crise* [alors que le fédéral nage dans des surplus qu'il s'apprête à retourner aux contribuables les plus riches], les privatisations directes ou déguisées nous préparent des lendemains désastreux. Elles vont entraîner une baisse des revenus de l'État (en taxes, impôts et revenus d'investissements collectifs), une hausse des dépenses de l'État et des organismes publics liées aux sommes à verser aux PPP sous forme d'engagements à long terme, et un gonflement de la dette publique dissimulée hors-bilan (dont les coûts de rachats éventuels des PPP au terme des contrats privés).

ent parler des expériences de
itement des eaux des villes de
et d'Hamilton (Ont.). Dans le
étude indépendante a démon-
rait coûté 42 millions en régie
levé à 70 millions sous la con-
Dans le deuxième cas, la multi-
ican Water Service (AWS) –
dversement d'eaux usées dans
(épongé aux frais des con-
geait 39 millions de dollars pour
ine de traitement des eaux usées
multinationale a finalement
ollé de protestations et proposé
contre 13 millions de dollars
tenir le renouvellement de son
. Grâce à la ténacité des mem-
t à la mobilisation d'une coali-
AWS a perdu le contrat malgré
vestis dans sa campagne de pro-
5, le traitement des eaux usées
endra en régie publique.

deurs des administrations publiques, et à l'organisation de visites guidées pour politiciennes et politiciens intéressés.

Ce sont les contribuables actuels et futurs – surtout les travailleuses et les travailleurs progressivement transformés en clientèle payante, ainsi que les moins nantis de notre société, qui en feront les frais.

Partout des fissures apparaissent dans le miroir aux illusions présenté par les *privatiseurs* déguisés en partenaires. Rien d'étonnant alors à voir ces firmes toutes disposées à consacrer des millions à la promotion des PPP, au soutien d'une ribambelle « d'instituts de recherche » soi-disant indépendants, à la tenue à grands frais de conférences destinées exclusivement aux déci-

Le portrait peu reluisant des expériences de PPP ne semble pas ternir l'enthousiasme de la présidente du Conseil du trésor du Québec, Monique Jérôme-Forget, en faveur de la privatisation déguisée des infrastructures et des services publics.

L'hôpital de Brampton en Ontario (400 lits) est un autre exemple du cul-de-sac dans lequel nous entraînent les PPP. Une étude indépendante commandée par une coalition de syndicats, dont le SCFP, démontre qu'au seul chapitre des coûts de financement, les contribuables devront payer 175 millions de dollars de plus que si la construction de cet hôpital avait été financée par les fonds publics. Qui plus est, le conseil d'administration de l'hôpital a déjà annoncé que tous les services auxiliaires seront sous-traités (comme pour le Royal Ottawa Hospital). Impossible toutefois d'en savoir plus sur les modalités du contrat car, malgré les pressions de la coalition, les détails de l'accord de partenariat sont maintenus secrets.

Devant les réticences appréhendées des administrations publiques à se lancer tête baissée dans l'aventure des PPP, le gouvernement Charest a décidé de créer une agence paragouvernementale dominée par les intérêts privés et caractérisée par le recours systématique aux firmes d'experts-conseils. En vertu des énormes pouvoirs qui lui sont conférés par le projet de loi 61, la mise en place de l'Agence de partenariats public-privé constitue une véritable mise en tutelle de toutes les administrations publiques, des ministères aux

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a décidé de mettre fin à son programme de construction d'écoles en PPP après s'être rendu compte qu'il en coûtait 32 millions de plus pour procéder de cette manière.

universités en passant, bien sûr, par les municipalités, les commissions scolaires et les sociétés d'État.

Les PPP ne sont rien de moins qu'une forme sophistiquée de détournement de fonds publics au profit d'intérêts privés. Un exemple probant de cette réalité est le fait qu'un service privatisé, y compris en partenariat public-privé, puisse être subventionné par les gouvernements alors que ce même service, resté public, ne peut l'être. Il faut combattre les PPP de toutes nos forces. Il y va des intérêts des citoyens et des citoyennes, et des contribuables de tout le Québec autant que des emplois et des conditions de travail de dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs du secteur public.

En Colombie-Britannique, le gouvernement libéral de Gordon Campbell, à l'avant-garde de la croisade des privatisations au Canada, a cédé au secteur privé l'ensemble des fonctions spécialisées (le personnel professionnel) de BC Hydro. Au Québec, c'est toute la production d'énergie par la filière éolienne qu'on privatise sans bruit. À quand la vente aux intérêts privés de la distribution d'électricité qu'on a artificiellement séparée des autres activités d'Hydro-Québec et qui, comme par hasard, apparaît toujours déficitaire?

En Alberta, dès 1993, le conservateur Ralph Klein a carrément démantelé et vendu à rabais les activités de vente au détail, d'entreposage et de distribution de l'Alberta Liquor Control Board, l'équivalent de notre SAQ. Le gouvernement Klein justifiait sa décision en prétendant que le commerce de l'alcool ne relevait plus de la mission de l'État et que le secteur privé y serait plus efficace. Le nombre de succursales de vente d'alcool a soudainement triplé, mais la sélection de vins (le choix) a diminué de 73 % en 10 ans. Pendant cette même période les prix ont explosé, augmentant de 2 à 3 fois plus vite qu'au Québec, selon le type de produits, alors même que le gouvernement albertain enregistrait en moyenne chaque année un manque à gagner en taxes sur les produits de l'alcool de 90 millions. Il n'y a plus d'employés syndiqués et le salaire des travailleuses et des travailleurs a fondu de 20 à 40 %, le salaire d'embauche passant même de 12,19 \$ à 6 \$, sans couverture d'assurance collective. Efficace en effet, mais pour qui?



DÉCLARATION

Aux politiciennes et politiciens ainsi qu'aux éditorialistes vite enclins à nous taxer d'immobilisme parce que nous nous portons à la défense de nos « success story » collectifs que sont :

- notre système de santé public et universel comptant parmi les moins coûteux et les plus accessibles du Canada et du monde,
- nos écoles publiques citées en exemple par l'OCDE,
- notre société nationale d'hydroélectricité toujours considérée comme un modèle d'efficacité,
- notre service public de transport en commun, dont les innovations et l'efficacité demeurent une référence internationale,

nous répondons que nous rejetons le *statu quo* qui consiste à sous-investir dans les infrastructures publiques et les services à la population, pour n'en nommer que quelques-uns, sous-investissements qui minent notre avenir et celui de nos enfants. Nous devons dénoncer le mythe qu'il n'y a pas d'autre choix que la privatisation.

Nous croyons que nos impôts ne doivent pas servir à enrichir une minorité au détriment des besoins de la majorité.

Les baisses d'impôts réclamées haut et fort par le Conseil du patronat ne sont pas une réponse adéquate à la crise des finances publiques. Au contraire, elles ne feraient que l'accentuer au profit d'une minorité de bien nantis et au détriment du plus grand nombre. Ainsi, aux États-Unis, 40 % des réductions d'impôts massives décrétées par l'administration Bush se sont retrouvées dans les poches de seulement 1 % des américains, les plus riches bien sûr, alors qu'en même

temps des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs sont venus chaque année grossir les rangs des plus pauvres.

Nous croyons également que les dizaines de milliards de dollars des caisses de retraite des travailleuses et des travailleurs ne doivent pas servir à les appauvrir en finançant les consortiums privés dans leurs projets de PPP, mais devraient plutôt soutenir le financement public de nos infrastructures.

Les membres du SCFP au Québec peuvent s'inspirer de l'expérience des luttes menées partout au Canada, par nos consœurs et confrères, pour contrer la dilapidation des biens publics et la transformation des services publics en machines à sous pour multinationales. Déjà, en s'alliant aux forces sociales présentes dans les collectivités locales, le SCFP a pu inscrire plusieurs victoires en Colombie-Britannique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, et même dans l'Alberta de Ralph Klein. Nous sommes déterminés à suivre cet exemple.

Le SCFP Québec s'engage à travailler avec la FTQ et d'autres groupes sociaux pour améliorer la compréhension de ce que sont véritablement les PPP, car il importe de démasquer cette imposture. Nous devons développer la mobilisation pour nous y opposer avec succès. La défense des services publics face à l'appétit des privatiseurs doit devenir la lutte commune du plus grand nombre possible de travailleurs et de travailleuses, à commencer par nos membres.

Dès aujourd'hui, le SCFP Québec se dote donc d'un plan de campagne dont l'objectif est de mettre nos forces en mouvement pour contrer, un à un, les projets visant à appauvrir les travailleurs et les travailleuses des services publics et à déposséder, dans le plus grand secret, la population du Québec de ses outils de développement économique et social.